

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,
Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHES), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,
M. Gérard CHOUKOUUD (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Patrice CHARLES,
Conseillers municipaux.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

02 – 19 Juillet 2012

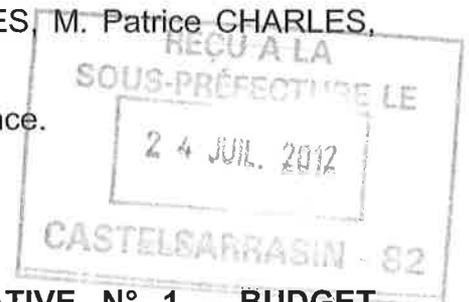
BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2012 approuvant le Budget Primitif 2012,



CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet ; MM.
Benech, Gauthier, Roquefort)

ADOpte la décision modificative n°1 au budget primitif 2012 - Assainissement - équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2012 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	Montant BP 2012	Montant DM
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
21	2188	Acquisitions Matériels Divers	2 054,95 €	3 004,55 €
23	2313	Travaux	109 784,00 €	3 004,55 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1				- €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac le 20 juillet 2012
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

